

LI 2015 : plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2026

À comparer au revenu fiscal de référence de 2024

Catégorie de ménage	Zone A bis	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
Personne seule	44 344 €	44 344 €	36 144 €	32 530 €	32 530 €
Couple	66 276 €	66 276 €	48 268 €	43 439 €	43 439 €
Pers. seule ou couple ayant 1 pers. à charge	86 878 €	79 666 €	58 043 €	52 239 €	52 239 €
Pers. seule ou couple ayant 2 pers. à charge	103 727 €	95 427 €	70 073 €	63 066 €	63 066 €
Pers. seule ou couple ayant 3 pers. à charge	123 415 €	112 968 €	82 432 €	74 189 €	74 189 €
Pers. seule ou couple ayant 4 pers. à charge	138 874 €	127 122 €	92 900 €	83 611 €	83 611 €
Majoration par personne à charge supplémentaire	15 471 €	14 164 €	10 364 €	9 325 €	9 325 €

(1) Zone A : agglomération de Paris (dont zone A bis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés.

(2) Zone A bis : comprend Paris et 76 communes Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.